

## 1967 : mai 68 en gestation

### *Joël Hedde*

Dans son livre *Le Mai de la CGT*<sup>1</sup>, Georges Séguy constate que les événements qui se sont déroulés en mai juin 1968 ne sont pas apparus brusquement comme « *un coup de tonnerre dans un ciel serein* ». Les luttes qui se sont développées au cours de l'année 1967, les politiques mises alors en œuvre par le pouvoir gaulliste et l'évolution des rapports de forces entre acteurs sociaux préparent incontestablement l'explosion du printemps 1968.

Depuis l'échec du général De Gaulle face à la grève des mineurs de 1963, les rapports de forces entre le pouvoir gaulliste et le mouvement ouvrier évoluent progressivement en faveur de ce dernier. Cette évolution se traduit dans le champ politique, 7 ouvriers sur 10 votent désormais à gauche ; aux élections législatives de mars 1967 la gauche gagne 47 sièges et la majorité gaulliste n'est plus que de 7 députés<sup>2</sup>. Elle se traduit aussi dans son expression sociale : de nombreux mouvements revendicatifs vont marquer l'année. L'accord d'unité d'action signé entre la CFDT et la CGT le 10 janvier 1966<sup>3</sup> trouve sa pleine efficacité dans la période en permettant le développement des luttes au plan national et en créant la dynamique pour de nouveaux combats.

Dans le domaine économique, la période est toujours à la croissance bien que des signes d'essoufflement apparaissent. Un projet d'avis du Conseil économique et social sur la conjoncture au deuxième semestre 1966 s'inquiète d'une prévisible baisse de la progression du PIB qui n'atteindrait que 5,3% (!) en 1967<sup>4</sup>.

Le Conseil économique et social se déclare préoccupé par la situation de l'emploi et par l'apparition d'un chômage touchant plus particulièrement les jeunes travailleurs et les personnes proches de l'âge de la retraite. Pour sa part, la CGT estime le nombre de chômeurs à 350 000 en mai 1967<sup>5</sup> (ce qui représente une progression de 16% en un an) et l'augmentation du nombre des chômeurs s'accélénera pour atteindre 450 000 à la fin de l'année.

Transformations structurelles notamment financières et concentrations industrielles se combinent dans la période. De grands projets industriels et technologiques se mettent en place, associés à des regroupements d'entreprises et à des fusions financières. Les crédits d'aide à la recherche-développement atteignent près de 2.5% du PIB en 1967<sup>6</sup> et bénéficient essentiellement aux monopoles.

Les conséquences de la modernisation rapide de l'outil de travail interrogent la CGT. Lors d'un colloque tenu à l'Université de Grenoble du 31 mars au 2 avril 1967 sur « *les conséquences de l'automatisation sur la vie des travailleurs* », Marcel Caille<sup>7</sup>, au nom de la

---

<sup>1</sup> Georges Séguy, *Le mai » de la CGT*, Julliard, 1972.

<sup>2</sup> Voir tableau. Source Ministère de l'intérieur.

<sup>3</sup> André Narritsens, *L'accord d'unité d'action CGT-CFDT*, Cahiers de l'ICGTHS, n° 97.

<sup>4</sup> *Le Peuple* n°767, p. 7.

<sup>5</sup> *Le Peuple* n°777, Rapport présenté par Henri Krasucki à la Commission administrative du 30 mai 1967.

<sup>6</sup> Michel Margairaz. *La France ouvrière*. Tome 2, p. 308.

<sup>7</sup> *Le Peuple* n°775.

CGT, résume les questions posées. La dégradation des conditions de travail, la déqualification, l'accroissement de la productivité, l'émergence de nouvelles catégories (ingénieurs, cadres, techniciens, employés), l'utilisation de la main-d'œuvre féminine dans les tâches les moins qualifiées..., posent en termes nouveaux l'organisation du travail et la reconnaissance des qualifications des salariés. Dans le cadre de la préparation du 36<sup>e</sup> Congrès de la CGT qui va se tenir du 11 au 16 juin, de nombreuses contributions vont porter sur ces questions.

Si des mutations affectent l'appareil productif, d'autres touchent la société dans son ensemble : les modes de vie se transforment, la consommation de masse se développe, le besoin de formation et d'éducation (3% seulement des enfants d'ouvriers ont accès à l'Université) devient une exigence à satisfaire. De façon plus singulière la composition du salariat en général et de la classe ouvrière en particulier se modifie.

Des historiens, des économistes analysent cette période comme l'apogée d'une société salariale stable dans laquelle « le compromis fordien » serait à l'œuvre. Ils laissent supposer ainsi, une sorte d'entente tacite, plus ou moins consciente, entre les différents acteurs sociaux pour se répartir les fruits de la croissance et qui laisserait en contrepartie chacun à sa place dans un système capitaliste bien établi.

Les tensions sociales de l'année 1967 s'inscrivent en contradiction avec ces thèses alors même que s'esquisse la perspective d'une alternative politique et sa prise en compte par une partie de plus en plus importante des salariés.

### **Unité et divisions syndicales**

L'année 1967 compte le plus grand nombre de journées de grève répertoriées depuis l'avènement de la V<sup>e</sup> République : 4 000 000<sup>8</sup> à 4 500 000 selon les sources. Mais sous ces chiffres se manifestent des typologies de luttes et des conjonctures de mobilisations qui ont varié dans le temps.

On l'a souligné l'accord CGT-CFDT du 10 janvier 1968 a modifié les perspectives revendicatives en ouvrant la voie à des actions confédérales nationales unitaires dont la grève générale du 17 mai 1966 a donné le signal. Dès le 5 janvier 1967 une réunion du Bureau confédéral de la CGT suivi d'une rencontre CGT-CFDT a cadré les objectifs revendicatifs d'un nouveau mouvement d'ampleur nationale. La déclaration commune adoptée pointe notamment la crise de l'emploi et les atteintes aux libertés syndicales, l'attitude du CNPF refusant les négociations et le gouvernement qui entend appliquer la procédure Toutée<sup>9</sup> lors des discussions salariales dans le secteur public.

Le 11 janvier, au terme d'une nouvelle rencontre, la CGT et la CFDT fixent au 1<sup>er</sup> février un appel à la grève nationale<sup>10</sup> et se félicitent de l'accord d'unité d'action qu'elles considèrent comme le moteur des luttes nationales. Mais la CGT, au contraire de la CFDT, estime que l'accord doit aussi se décliner au niveau local ce qui ne va pas manquer de se produire au cours des semaines et des mois qui suivent.

Le premier semestre de l'année 1967 connaît en effet une mobilisation grandissante dans les entreprises où l'unité d'action s'élargit souvent à FO, à la CFTC et à la CGC alors

---

<sup>8</sup> Jacques Capdevielle, René Mouriaux. *Mai 1968 l'entre-deux de la modernité, histoire de 30 ans*. 1989, éditions FSNSP.

<sup>9</sup> Procédure complexe qui consistait notamment à obtenir en cas d'accord l'engagement des syndicats à ne pas faire grève pendant toute la durée de l'accord.

<sup>10</sup> La grève, à laquelle la FEN s'est ralliée ainsi que des organisations FO, est appréciée comme un succès par la CGT.

même qu'au niveau national ces confédérations se refusent à appeler à des actions avec la CGT et la CFDT. L'essor des luttes dans les entreprises se réalise en effet dans un contexte unitaire confédéral difficile qui reflète des évolutions lourdes de conséquences : manifestement le syndicalisme français s'est installé dans le pluralisme et chaque organisation appartient de fait à des « *écosystèmes sociopolitiques* » : gaulliste, démocrate-chrétien, socialiste, communiste<sup>11</sup>. La FEN, autonome, tient une place à part dans l'échiquier syndical et politique, elle préserve son unité au prix de l'instauration de tendances organisées sur une base politique. Sa stratégie syndicale est marquée en interne par un rapport de forces entre les partis de gauche et conduit parfois à l'immobilisme. En fait, chacune des confédérations syndicales dessine plus ou moins son projet de société et s'insère dans des alliances politiques peu ou prou affirmées.

Cette situation est lourde de conséquences ainsi qu'en témoigne l'expression publique des divergences. A la veille du 1<sup>er</sup> février, André Bergeron, secrétaire général de FO, refusant « *la globalisation permanente* », n'hésite pas à titrer l'éditorial<sup>12</sup> qu'il signe dans *FO hebdo* à la veille de la grève « *Non au 1<sup>er</sup> Février* ». Georges Ségué, de son côté, bien qu'il précise « *nous ne changeons rien au lendemain de la grève, aux propositions d'unité d'action que nous leur avons présentées avant* » déclare le 7 février 1967 ne nourrir guère d'illusions sur les confédérations FO et CFTC, les classant, non sans raison, du côté du pouvoir<sup>13</sup> : « *condamnés par la masse des travailleurs, désavoués par nombre de leurs organisations les dirigeants confédéraux FO qui ont le triste privilège de partager avec la CFTC gaulliste, les éloges du pouvoir de l'UNR et des patrons, vont-ils tirer les leçons de leur échec et évoluer avec le mouvement ?* ».

## **Luttes d'entreprises**

Les luttes qui s'engagent au cours du premier semestre 1967 sont dures et se poursuivent parfois pendant plusieurs semaines. Des formes de lutte réapparaissent : mise en place de piquets de grèves et occupation des locaux. Gouvernement et patronat n'hésitent pas à recourir à la force et au lock-out pour faire céder les travailleurs. Voici quelques exemples de ces conflits.

A la Rhodiaceta le conflit débute le 28 février et se termine le 22 mars ; chez Berliet, le conflit commence le 25 février par les débrayages, puis le patronat lock-oute l'entreprise, les travailleurs occupent, le gouvernement envoie 4 000 CRS, le conflit ne se terminera que le 29 mars ; les mineurs de fer et les sidérurgistes font grève tout le mois d'avril ; à Saint-Nazaire, le conflit des « mensuels » débuté le 1<sup>er</sup> mars aux chantiers de l'Atlantique va progressivement prendre de l'ampleur après que le patronat a décidé le lock-out. Le conflit va s'étendre aux « horaires » et toucher de nombreuses autres entreprises de la région : Sud-Aviation, Forges de l'ouest... Il ne se terminera que le 3 mai<sup>14</sup>. Le 27 avril, toute la population de Saint-Nazaire se mobilise pour manifester sa solidarité aux grévistes. Les commerçants ferment leur boutique, les agences locales de crédits suspendent les traites de ceux qui ont des dettes, les paysans livrent des vivres, les pêcheurs donnent des tonnes de poisson, des millions sont collectés. Autour de chaque grève, la solidarité s'organise notamment avec la population locale : les revendications portent toutes sur les salaires, le temps et les conditions de travail et la reconnaissance des qualifications.

Au-delà de ces conflits emblématiques ce sont des centaines d'entreprises qui connaissent des mouvements sociaux (Arthur-Martin, Ducellier, Merlin-Gérin, Traminots de Montpellier, Kodak, Eternit...). Là aussi la liste est longue et montre une mobilisation

---

<sup>11</sup> René Mouriaux. *Repères ACOI n°79, p. 21*

<sup>12</sup> *FO Hebdo*. 29-01-1967.

<sup>13</sup> V.O du 7 février 1967

<sup>14</sup> *VO* du 10-5-1967, p. 7.

grandissante confortée par l'accord d'unité d'action CFDT-CGT. Au plan national, les deux organisations se rencontrent plusieurs fois par mois et publient systématiquement des communiqués communs mettant en valeur le résultat des luttes, qui, malgré la résistance du patronat et du gouvernement, obtiennent des résultats non négligeables. Mais, par delà cette appréciation positive l'idée grandit que la solution des questions revendicatives ne peut être résolue fondamentalement que par un changement politique.

### **Les luttes changent d'axe**

Cette idée se trouve confortée par le résultat des élections législatives qui n'ont donné au pouvoir gaulliste qu'une majorité étriquée. De fait, les luttes vont s'inscrire dans la dynamique politique, notamment électorale, qui s'enclenche dans la période.

Pour ce qui la concerne, la CGT<sup>15</sup> continue de mettre en avant l'idée avancée dès son 34<sup>e</sup> Congrès, en 1963, d'un accord politique autour d'un programme commun et estime que ce programme devrait faire l'objet d'une discussion approfondie par toutes les organisations intéressées. Cette idée n'est pas absente parmi de nombreux militants de la CFDT liés plus ou moins à la FGDS ou au PSU et le secrétaire général de la CFDT, Eugène Descamps, œuvre pour ce qui le concerne, en faveur d'un renforcement de la gauche non communiste avec l'objectif avoué de « *faire un grand parti socialiste lié aux syndicats* »<sup>16</sup>. La CFDT intégrera d'ailleurs cet objectif lors de son congrès de novembre 1967 en reconnaissant la FGDS comme un partenaire privilégié.

Par delà ces positions d'organisations, l'idée que la solution pour satisfaire pleinement les revendications passe par un changement politique est très présente chez les salariés. En tout cas la période qui s'amorce est dominée par l'espérance d'un changement à portée de main<sup>17</sup> et le pouvoir gaulliste va contribuer à renforcer la conviction qu'un affrontement global est indispensable.

En effet, face à la vivacité des luttes qui exprime un puissant mécontentement et compte tenu de sa faible marge de manœuvre au Parlement, le Conseil des ministres du 26 avril demande à l'Assemblée nationale l'autorisation de prendre par ordonnances un certain nombre de mesures d'ordre économique et social. En un mot il requiert les pleins pouvoirs pour légiférer de manière autoritaire qui exclut toute possibilité des négociations avec les organisations syndicales et qui tend à dessaisir le Parlement de ses prérogatives.

Dès le 27 avril, un communiqué CGT-CFDT dénonce la décision qui vise notamment la Sécurité sociale et plus précisément sa gestion par les organisations syndicales. Le 3 mai, la CGT et la CFDT se rencontrent à nouveau et décide d'appeler à une grève nationale de 24 heures le 17 mai. FO, et la FEN se rallient à la démarche et appellent simultanément à la journée par des communiqués d'action séparés.

Le 5 mai le Comité confédéral national de la CGT confirme l'appel à la grève pour le 17 mai et dénonce globalement la politique gouvernementale, pointant essentiellement la nature anti-démocratique du pouvoir. « *Vous direz NON à la politique économique, NON aux mesures antidémocratiques, NON aux pouvoirs spéciaux* ». FO craint une grève « politique », mais peut difficilement s'y soustraire tant la mobilisation est forte. La VO du 10 mai publie des extraits des communiqués des organisations syndicales et politiques appelant à la grève insistant, malgré tout, sur les convergences d'objectif.

---

<sup>15</sup> Communiqué du 13 avril du BC. *Les travailleurs repoussent la politique du pouvoir. Le Peuple* n°774 p. 29.

<sup>16</sup> Eugène Descamps. *Militer*. Fayard 1971

<sup>17</sup> Pierre Roger. *Unissez vous*. P 167. éditions de l'atelier/V.O éditions.1995

De Gaulle tente de désamorcer la mobilisation en donnant une conférence de presse le 16 mai, minimise la mobilisation (« *il ne faut pas que les arbres cachent la forêt* ») et renvoie la responsabilité sur son gouvernement. La grève est massivement suivie,

Sur le plan politique, une motion de censure est déposée par le PCF et la FGDS condamnant la politique du gouvernement en matière sociale. Le 17 juin, elle est rejetée par 8 voix de majorité.

D'évidence, l'attaque frontale déclenchée par le pouvoir gaulliste par le biais des ordonnances est de grande conséquence en matière de luttes. La décision du Conseil des ministres interrompt en effet la montée des luttes revendicatives au niveau des entreprises et transfère le mécontentement au plan politique. Si de mai à octobre des actions sporadiques continuent à exister dans quelques entreprises, notamment dans les services publics (hôpitaux, PTT...), les luttes vont se focaliser contre les projets d'ordonnances et décisions gouvernementales, elles vont s'inscrire plus directement dans une bataille politique mettant en cause le pouvoir gaulliste.

Elles ne reprendront une dimension locale importante qu'à l'automne 1967 et début 1968 avant de prendre la forme de confrontation généralisée de mai juin 1968.

### **Le 36<sup>e</sup> Congrès**

A la charnière des deux séquences revendicatives qui caractérisent l'année 1967, le 36<sup>e</sup> Congrès de la CGT, réuni à Nanterre du 11 au 16 juin mérite d'être examiné avec attention. Le congrès va en effet prendre une tournure très politique en mettant l'accent sur la nécessité de l'unité, les revendications, la lutte contre les pouvoirs spéciaux et la domination des monopoles, la nécessité de conclure un programme commun de gouvernement. Le rapport introductif présenté par Léon Mauvais souligne la faiblesse politique du pouvoir « *le pouvoir a recours à cette procédure abusive [les ordonnances] alors que l'opposition dans la nouvelle assemblée s'est renforcée, tandis que la majorité gouvernementale est devenue incertaine et menacée...* ». Il dénonce la manœuvre consistant à remettre en selle l'association capital-travail avec les projets d'ordonnances sur l'intéressement espérant ainsi mieux faire passer celles qui concernent la Sécurité sociale et qui ont pour effet immédiat une augmentation des cotisations, une diminution des prestations (ticket modérateur), l'introduction du patronat dans la gestion des caisses de manière paritaire (50%) et la suppression des élections des représentants syndicaux dans les conseils d'administration.

Dans son discours de clôture, Benoît Frachon revient sur ces questions pour souligner le manque de liaison dans les interventions des délégués entre les luttes puissantes qu'ils ont menées dans la période précédente et la politique gouvernementale notamment sur l'intéressement des travailleurs aux fruits de l'expansion. Il dénonce ces mesures d'intéressement comme une supercherie en s'appuyant sur une déclaration du Président du CNPF, Paul Huvelin, qui a notamment indiqué : « *le gouvernement se propose de légiférer par ordonnances sur la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion. Les pouvoirs publics ont précisé qu'il ne saurait être question de mettre en cause l'initiative et l'autorité des responsables des entreprises pas plus que de réduire leurs ressources de financement* ». Le pouvoir dans l'entreprise n'étant pas remis en cause, le patronat est soulagé et la CGT y voit le signe d'une volonté d'intégration des salariés aux objectifs de l'entreprise.

### **Et l'émergence de questions nouvelles**

Le congrès se caractérise également par une attention plus grande portée aux évolutions de la société. L'irruption de la jeunesse dans les luttes sociales est le signe que les jeunes

prennent une place grandissante dans la société en général et dans la production en particulier.

En 1967, plus du tiers de la population a moins de vingt ans et les projections réalisées montrent que, dès le début des années 1970, plus de deux millions de filles et près de trois millions de garçons de 16 à 24 ans seront au travail<sup>18</sup>. Après les travaux du Congrès, dans un rapport présenté au CCN des 5 et 6 décembre, Georges Séguy, qui vient d'être élu secrétaire général au 36<sup>e</sup> congrès fait le point sur la préparation du Festival de la jeunesse<sup>19</sup>. Il décrit une situation des jeunes pour le moins difficile : « *Parmi les jeunes abordant la vie de travail, 41% se situent à un niveau professionnel inférieur au CAP, la situation est encore plus dramatique pour les jeunes filles puisque 77,9% d'entre elles n'ont pas de métier (...) Abattement d'âge, sous classification en catégorie dite « jeune », contrats d'apprentissage abusifs sont autant de moyens utilisés couramment par le patronat pour exploiter la main d'œuvre juvénile, bien souvent pour payer les jeunes au tarif les plus minimales (...). La situation est pire encore pour les jeunes filles puisque pour elles aux discriminations qui frappent les jeunes s'ajoutent celles qui sont appliquées aux femmes* ».

Ce constat dressé, Georges Séguy relève que pour la CGT, l'activité n'est pas à la hauteur des enjeux. Il faut, dit-il, donner la parole aux jeunes mais aussi « *gagner la jeunesse travailleuse à la CGT, lui montrer le chemin de l'organisation de la lutte, de l'unité et les perspectives d'émancipation, de libération ouvrière, que notre organisation syndicale incarne* ».

En 1967, la CGT a pressenti que de nouvelles catégories de salariés émergent des transformations sociales en cours et, surtout, qu'elles vont jouer un rôle de plus en plus important dans l'organisation du travail. En concurrence directe avec la CFDT sur ce terrain, elle tente de prendre en compte, à sa manière, cette nouvelle réalité du monde du travail. Elle diversifie son activité en s'adressant de façon spécifique à chacune de ces nouvelles couches, ce qui n'est pas sans débat au sein de l'organisation notamment vis-à-vis des ingénieurs et cadres.

Avant le congrès, *Le Peuple* du 16 mai publie un extrait du rapport introductif de René Le Guen au deuxième Congrès de l'UGIC, intitulé « *les cadres et les luttes ouvrières* ». Il trouve nécessaire de préciser notamment que les ingénieurs et cadres « *ne participent en quoi que ce soit aux choix fondamentaux, à la définition des politiques de l'entreprise, aussi bien à court terme qu'à long terme* ». De même vis-à-vis de la main d'œuvre féminine, Simone Bouillot dans une contribution au 36<sup>e</sup> Congrès interroge sur la difficulté de mettre en place des collectifs de travail dans lesquels des femmes puissent participer. Elle reproche essentiellement le manque d'adaptation de l'activité syndicale aux charges de travail des femmes.

La CGT a déjà tiré partiellement les conséquences de ses analyses et a multiplié les initiatives dont la plus spectaculaire était la rencontre nationale pour l'égalité des rémunérations, contre les bas salaires, pour la formation professionnelle des femmes tenue à Paris les 8 et 9 avril 1967. Un millier de déléguées participe à cette rencontre ainsi qu'un grand nombre de personnalités et d'organisations syndicales et politiques<sup>20</sup>. Le manifeste adopté<sup>21</sup> précise des solutions proposées par la rencontre et les moyens pour les faire aboutir. Il souligne la communauté d'intérêt pour ensemble des travailleurs.

---

<sup>18</sup> Rapport Missoffe 2119000 filles et 2977000 garçons prévus pour 1971

<sup>19</sup> Le festival de la jeunesse qui devait se tenir les 17,18,19 mai 1968 à Pantin sera annulé en raison des grèves

<sup>20</sup> Jocelyne George, *1962-1967, la CGT, les femmes et le temps de vivre*, Cahiers de l'IHSCGT, n° 101, mars 2007.

<sup>21</sup> *Le Peuple* n° 773 du 16 au 30 avril 1967

Le 36<sup>e</sup> Congrès de la CGT amplifie ces initiatives, un appel spécifique est lancé aux jeunes travailleurs. L'organisation d'un festival de la jeunesse et une conférence nationale sur l'immigration sont programmées pour l'année suivante.

### Les luttes contre les ordonnances

Les ordonnances sont publiées<sup>22</sup> en pleine période de vacances et concernent l'emploi (création de l'ANPE)<sup>23</sup>, la participation des travailleurs, la Sécurité sociale.

Passé la grève du 17 mai, la riposte va essentiellement se concentrer sur les ordonnances concernant la Sécurité sociale mais rencontrer des difficultés unitaires. FO qui s'était rallié à la grève du 17 mai se désengage du front syndical voyant dans la nouvelle composition des conseils d'administration (suppression des élections des membres des conseils, désignation des représentants des salariés et du patronat en nombre égal) l'opportunité, en s'alliant avec le patronat, de s'accaparer la gestion des caisses. Au plan national, la répartition des représentants devant être désigné est la suivante : 7 CNPF, 3 CGT, 2 FO, 1 CFTC, 1 CGC. Pour l'ensemble des conseils d'administration, avec le nouveau système, la CGT passe de 1670 à 1184 représentants.

La commission administrative de la CGT du 11 août lance un appel intitulé « *Halte à l'agression contre la Sécurité sociale, tous unis pour défendre les droits des travailleurs* ». Un communiqué commun CFDT-CGT du 24 août appelle leurs organisations à prendre des initiatives et décide de se mettre en rapport avec FO et la FEN. La CGT avance l'idée de la convocation d'assises nationales de défense de la Sécurité sociale qui ne sera reprise par aucune autre organisation. Tout en demandant l'abrogation des ordonnances, la CGT et la CFDT, dans un communiqué daté du 26 septembre, se proposent de présenter des candidats uniques à la présidence des trois caisses nationales (maladie, famille, vieillesse). Le résultat des votes montre qu'un front associant FO, la CFTC, la CGC et le CNPF s'est réalisé contre les candidats de la CGT/CFDT.

Caisse maladie	Présidence : FO	Vice-présidence : CNPF
Caisse vieillesse	Présidence : CNPF	Vice-présidence : CNPF
Caisse famille	Présidence : CGT (absence de candidat autre)	Vice-présidence : CNPF

<sup>22</sup> Le 13 juillet sur l'emploi, le 17 août sur l'intéressement, le 22 août sur la sécurité sociale.

<sup>23</sup> Article de Jean Schaeffer. *Le Peuple* n°781, p. 7.

Dans l'éditorial qu'il signe dans *La Vie Ouvrière* du 11 octobre, Henri Krasucki dénonce la collusion entre le CNPF et FO et souligne à nouveau le rôle de l'accord CGT-CFDT comme point d'appui pour créer une dynamique de luttes.

Le 6 octobre, la CGT et la CFDT appellent à une semaine d'action du 9 au 14 octobre avec un temps fort le 10. Des initiatives sont prises dans les fédérations et les syndicats liant revendications locales, sectorielles au mot d'ordre d'abrogation des ordonnances lors de la mise en place des caisses. Des manifestations ont lieu, des grèves démarrent dans les branches d'industrie (métallurgie, chimie, bâtiment, assurances, PTT, cheminots). Dans la Sarthe ce sont des dizaines d'entreprises qui connaissent des mouvements sociaux. À nouveau le pouvoir envoie ses CRS. Au cours d'une manifestation au Mans, 15 travailleurs sont blessés. Mais c'est seulement le 25 novembre dans un communiqué commun que CGT et CFDT appellent à une journée d'action pour le 13 décembre, FO et la FEN refusent de s'associer. FO en dénonce même le principe.

### **CFDT et CGT : quelle articulation au politique ?**

L'accord d'unité d'action CGT-CFDT s'est réalisé au prix de concessions : la CGT met en sommeil l'objectif de programme commun et la CFDT, sous le boisseau, la globalisation des revendications, cette dernière entendant élargir son champ d'intervention aux questions sociétales donc politiques. Ce compromis « incertain » n'empêche pas chacune des organisations de continuer à mettre en oeuvre ses orientations.

Le 34<sup>e</sup> congrès de la CFDT se déroule du 9 au 12 novembre et René Buhl, membre du bureau confédéral, dans son rapport au CCN des 5 et 6 décembre, pointe quelques questions qui vont dès 1968 être la cause de divergences entre les deux organisations. S'il se réjouit que 90% des délégués se soient prononcés en faveur de l'accord CGT/CFDT et que la CFDT ait placé la réalisation des objectifs économiques et sociaux dans la perspective d'une alternative démocratique, il s'inquiète des divergences qui sont apparues au cours de luttes récentes entre des fédérations<sup>24</sup> et unions départementales des deux organisations. Plus généralement, il s'interroge sur le fait que pour la CFDT « *les formations et cercles politiques de la gauche non communiste* » pourraient être considérés comme des interlocuteurs politiques privilégiés.

À propos des ordonnances, René Buhl reproche à la CFDT une position figée sur le principe d'une action limitée aux seules organisations syndicales.

En fait, la CFDT refuse l'action politico syndicale préconisée par la CGT<sup>25</sup> contre les ordonnances et s'oppose, dans un premier temps, à la participation des partis politiques de gauche (FGDS et PCF qui viennent de signer un accord sur la sécurité sociale) aux manifestations du 13 décembre. Deux stratégies se dessinent en son sein<sup>26</sup>. Edmond Maire se réclame d'une orientation prenant en compte les contraintes de l'économie et, préconise un contre plan. En cas de victoire électorale, il envisage un contrat avec la gauche non communiste garantissant une autodiscipline salariale en échange de la mise en oeuvre du plan. Dans ce cas, on peut parler effectivement de compromis fordien. La deuxième orientation préconisée par Albert Detraz entend conserver au syndicalisme sa fonction de contestation et refuse de s'engager dans une interpénétration entre syndicats et politiques. Ce débat interne pèse sur l'accord CGT-CFDT pour décider du 13 décembre.

---

<sup>24</sup> La grève des cheminots est menée par la seule CGT et est sujet à polémique entre les deux organisations.

<sup>25</sup> *La France ouvrière*. Danielle Tartakowsky, p. 346.

<sup>26</sup> Guy Groux, René Mouriaux. *La CFDT économica 1989*.



Pour sa part, la CGT s'inscrit dans une autre démarche. René Buhl, dans son rapport au CCN indique<sup>27</sup> « Nous avons toujours affirmé que pour satisfaire les revendications fondamentales des travailleurs, il fallait imposer un changement de politique et que ce changement supposait l'instauration d'un véritable régime démocratique, nous avons souligné qu'une telle transformation était subordonnée par toutes les forces de gauche sur la base d'un programme commun et de préconiser des contacts avec les formations politiques de gauche au Parlement ». La référence pour la CGT reste les modèles 1936 et 1945. René, Buhl les rappelle explicitement « en 1936 le programme du Front populaire avait été élaboré dans ces conditions, en 1945, un programme de gouvernement avait été établi à l'initiative de la CGT qui avait à l'époque convoqué la délégation des gauches pour discuter et mettre au point les bases de ce programme ». Adhérant à une démarche programmatique, la CGT limite sa participation aux seules questions relevant de sa responsabilité syndicale tout en préconisant « des solutions de la CGT, pour une démocratie véritable contre la domination des monopoles »<sup>28</sup>. Les affinités qu'elle a avec le PCF ne sont évidemment pas totalement étrangères à ce positionnement mais en cette fin d'année 1967 elle multiplie les contacts avec toutes les formations de gauche « dans la perspective d'une alternative démocratique »<sup>29</sup>

En cette fin 1967 l'accord CGT-CFDT bien qu'ayant été souvent le moteur de l'action reste incontestablement fragile. L'organisation de l'action pour l'abrogation des ordonnances rencontre des difficultés, et cette revendication ne sera même pas discutée au cours des négociations de Grenelle<sup>30</sup>. Elles se termineront par un simple constat dans lequel la question des ordonnances ne figurera pas.

## **Mai 68 en devenir**

L'année 1967 a mis en évidence un grand mécontentement social qui se confirme au début de 1968. De nombreuses luttes se développent auxquelles les jeunes prennent une part active. Ces luttes sont souvent marquées par de durs affrontements avec les CRS. A la SAVIEM à Caen, le 26 janvier 1968, l'intervention des forces de l'ordre fait deux cents blessés dont trente-six policiers. Dans cette entreprise 25% des ouvriers ont moins de 25 ans. En ce début d'année, cet événement marque les esprits.

C'est donc dans un contexte de renforcement du mouvement ouvrier, de développement des luttes sociales, de progression de l'unité syndicale et politique et d'une nouvelle attention aux transformations du salariat que se présente l'année 1968 au cours de laquelle la secousse de mai-juin marquera l'histoire sociale et ouvrière.

Joël Hedde

---

<sup>27</sup> *Le Peuple* n°789, p. : 9.

<sup>28</sup> 36<sup>ème</sup> Congrès Nanterre juin 67

<sup>29</sup> Compte rendu de délégations auprès des groupes parlementaires du PCF (24 Novembre) et de la FGDS (7 Décembre) V.O 1216 p9

<sup>30</sup> Mai 1968.